



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20170904-BUR-AG-17-065-
DE
Date de réception préfecture : 08/09/2017

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 4 septembre 2017

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : location longue durée (LLD) de trois véhicules sur 36 mois / 45000 kms avec entretien auprès de la société SOCODIA.

L'an deux mille dix-sept, le 4 septembre à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Louis POZZO DI BORGIO. Madame Serena BATTESTINI.

ABSENTS : Messieurs Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Michel SAVELLI. Madame Françoise VESPERINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

OBJET : location longue durée (LLD) de trois véhicules sur 36 mois / 45000 kms avec entretien auprès de la société SOCODIA.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article 5211.10 ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris entre 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Considérant que le besoin en véhicules de la Communauté d'agglomération de Bastia a été évalué à trois véhicules en location longue durée pour une durée de 36 mois ;

Vu la consultation lancée auprès des concessionnaires distributeurs de marques nationales ;

Vu les devis présentés ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu le rapport n°2017-196 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Bureau du 4 septembre 2017

OBJET : location longue durée (LLD) de trois véhicules sur 36 mois / 45000 kms avec entretien auprès de la société SOCODIA.

**APPROUVE
A l'unanimité**

La procédure de consultation lancée pour la location longue durée sur 36 mois, avec 45000 kms et l'entretien compris de trois véhicules ;

APPROUVE

Les devis SOCODIA suivants :

- Devis SOCODIA n°11229524 du 1^{er} septembre 2017 (Citroën C3 pour les services) d'un montant de 210,98 € TTC / mois soit 7 595,28 € TTC pour 36 mois ;
- Devis SOCODIA n°11229534 du 1^{er} septembre 2017 (Citroën C3 pour les services) d'un montant de 210,98 € TTC / mois soit 7 595,28 € TTC pour 36 mois ;
- Devis SOCODIA n°11229514 du 1^{er} septembre 2017 (Citroën C4 pour le directeur général des services) d'un montant de 284,36 € TTC / mois soit 10 236,96 € TTC pour 36 mois ;

AUTORISE

Le Président à signer les devis mentionnés ci-dessus et tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **08 SEP. 2017**
et publication ou notification
du **08 SEP. 2017**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOUHARAOUI



LE PRÉSIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.